



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 8 mars 2024

Objet : Question parlementaire n° 320 du 12 février 2024 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Statut du personnel des CFL ».

Madame la Ministre,

En date du 12 février 2024, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Il apparaît cependant que la question relève également de la compétence du Ministre de la Fonction publique.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité et des Travaux
publics

(s.) Yuriko Backes